

COLLEGE JEAN BERTIN - SAINT GEORGES SUR BAULCHE

Saint Georges sur Baulche, le 22 Septembre 2020

Madame BERTHAULT s/c Monsieur le Principal Aux parents d'élèves



Objet : Enseignement facultatif de chant choral

Madame, Monsieur,

Signature des Responsables

Votre enfant désire s'inscrire à la chorale du collège. Cet enseignement a lieu une fois par semaine avec masque obligatoire. Les répétitions se dérouleront en salle de musique Salle 103. Les élèves de la chorale passeront en priorité à la cantine à 12h00, la répétition pour les 4èmes/3èmes aura lieu le mardi de 12h55 à 13h40 et celle pour les 6èmes/5èmes le vendredi à la même heure.

ce.0891043A@ac-dijon.fr

Adresse

Téléphone 03 86 48 33 44

Fax 03 86 48 09 72

Mél

Adresse 205 Rue des Champs Bardeaux 89 015 St GEORGES sur BAULCHE

Les élèves ayant choisi l'enseignement facultatif de chant choral sont soumis au même règlement que tous les autres cours et le professeur fait l'appel à chaque séance. Toute absence doit être justifiée (maladie, rdv médical...) auprès du professeur. En dehors de toutes les vertus artistiques, culturelles et citoyennes que procure le chant choral, il permet aussi à votre enfant d'obtenir jusqu'à 20 points de bonification pour le DNB si les compétences sont validées et peut faire l'objet de soutenance à l'oral du DNB (sur 100 points). Il est un enseignement facultatif à part entière qui nécessite la présence assidue de la part des élèves. Une appréciation sera portée sur le bulletin scolaire. Le projet que nous allons porter cette année vous sera très vite exposé, les élèves sont décideurs de celui-ci.

Je sais l'intérêt que vous portez à l'enseignement musical, artistique et culturel de votre enfant et je compte sur votre soutien pour l'encourager dans l'aboutissement de ces projets.

Pour lui permettre de faire son choix en toute connaissance de cause, votre enfant aura la possibilité d'assister à 2 répétitions avant de s'engager définitivement.

Signature de l'élève